

Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être

NOR : MENE2219299C

Circulaire du 29-6-2022

MENJ – DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs d'académie ; aux secrétaires générales et généraux de région académique ; aux secrétaires générales et généraux d'académie ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale du premier degré ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices des écoles ; aux professeures et professeurs ; aux personnels administratifs, sociaux et de santé ; aux accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap

La crise sanitaire a mis à l'épreuve notre École, ses personnels et ses élèves, et témoigné s'il en était besoin du caractère essentiel et irréductible de l'institution scolaire et du service public d'éducation dans notre pays. La relation singulière entre l'École et la République trouve son fondement dans notre contrat social : permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. L'École n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. À l'abri des querelles idéologiques, elle doit redevenir le lieu de la réconciliation nationale.

L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir, dans l'écoute de nos personnels à chaque niveau de notre institution.

À l'automne, des réflexions collectives associant nos partenaires seront engagées au sein des équipes, à partir du projet de leur école ou de leur établissement, afin qu'elles puissent identifier leurs atouts, leurs difficultés et leurs besoins. Chaque académie sera chargée de l'organisation générale de ces débats qui se déclineront à l'échelon local dans les écoles et établissements pour susciter, encourager et accompagner les initiatives les plus adaptées à la réussite des élèves, à leur épanouissement et à la résorption des inégalités scolaires.

Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise et en vue d'en généraliser progressivement la méthode, le ministère met en place un dispositif d'appui aux innovations locales pour la réussite des élèves. Ces moyens supplémentaires permettront de soutenir les projets et les ambitions des équipes pédagogiques, avec un accompagnement renforcé des académies, pour construire l'École du futur.

L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs de cette année scolaire. L'excellence est la promesse que nous devons à chaque élève, de l'école maternelle au lycée général, technologique ou professionnel. L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant

les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. Le bien-être implique une attention soutenue à chacun de nos élèves, dans une ouverture à l'autre et au monde.

1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux

La maîtrise des savoirs fondamentaux - la lecture, l'écriture, les mathématiques - conditionne la réussite scolaire et constitue ainsi l'objectif prioritaire de nos politiques de réduction des inégalités.

Agir dès la maternelle et poursuivre en élémentaire

Cette priorité doit être réaffirmée et engagée dès l'école maternelle qui est capitale pour réussir l'entrée dans les apprentissages de tous les enfants et prévenir le risque du décrochage à l'adolescence. C'est à l'école maternelle que l'enfant devient progressivement élève, diversifie son lexique, découvre les apprentissages mathématiques et prépare sa réussite à venir. Les résultats des évaluations à l'entrée du CP montrent que les écarts de maîtrise des compétences fondamentales se fixent dès le plus jeune âge. C'est aussi à l'école maternelle que se découvre et se forge le plaisir d'apprendre en veillant à la sécurité affective de jeunes enfants qui, pour certains d'entre eux, découvrent la vie en collectivité. C'est pourquoi l'année 2022-2023 doit être une année de maturation et d'un nouvel investissement pédagogique, matériel et humain autour de l'école maternelle et de la continuité entre les cycles 1 et 2, notamment au travers de la formation des professeurs.

La priorité continuera d'être donnée au français, notamment la maîtrise de la lecture et de l'écriture, et aux mathématiques : dans les enseignements dispensés à nos élèves ; dans la formation continue de nos professeurs des écoles ; dans l'évaluation enfin des acquis des élèves qui sera étendue à la rentrée prochaine, à titre préparatoire, pour une partie des élèves de CM1 et de quatrième. Dans cette perspective, les plans de formation en français et en mathématiques, dont l'organisation en constellations est largement saluée, seront maintenus et amplifiés. Un quart des professeurs des écoles en a déjà bénéficié. Il convient de poursuivre cet effort afin que 15 % des professeurs soient inscrits chaque année à ces plans de formation.

Un collège plus ouvert

Le collège verra également la continuation du Plan mathématiques, avec la poursuite de l'édition de guides de référence et de la formation des professeurs. Plus généralement, les trois priorités évoquées ci-après - réduction des écarts de niveaux en sixième, ouverture aux métiers et au monde professionnel et développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire - constitueront trois axes importants des projets d'établissement.

Les mathématiques dans le tronc commun au lycée général

La réforme du lycée général et technologique est désormais stabilisée dans son équilibre général, même si certains ajustements pourront s'avérer nécessaires. Il est donc important d'analyser les effets à long terme d'une réforme profitable aux élèves, tout en corrigeant les difficultés qui ont pu apparaître. C'est pourquoi il est décidé dès cette rentrée d'introduire les mathématiques dans le tronc commun en classe de première générale pour donner à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences en mathématiques utiles à leur vie sociale et professionnelle. Pour cette année 2022-2023, cet enseignement pourra être suivi à titre facultatif par ceux de nos élèves qui n'ont pas choisi la spécialité mathématiques, et leur ouvrira les portes, le cas échéant, de l'option mathématiques complémentaires en classe de terminale. Des dispositions définitives seront mises en place à la rentrée 2023 dans cet objectif de renforcer la place des mathématiques au lycée général et d'y assurer un enseignement pour tous.

Un lycée professionnel d'excellence pour assurer la réussite de tous

Près d'un tiers des lycéens s'engagent dans la voie professionnelle et choisissent plus tôt que d'autres leur futur métier. Ces parcours sont insuffisamment promus, alors qu'ils peuvent offrir aux jeunes de remarquables trajectoires de formation et répondent utilement aux besoins sociaux et économiques de la Nation. L'enrichissement du dispositif InserJeunes donnera mieux à voir ce que deviennent les diplômés de cette voie de formation. Au cours du premier trimestre de l'année scolaire, la Semaine des lycées professionnels permettra dans toutes les académies de valoriser cet univers trop souvent négligé et mésestimé.

La transformation engagée du lycée professionnel sera poursuivie. L'organisation de la classe de seconde par famille de métiers, la co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, la réalisation d'un chef d'œuvre par les élèves sont autant d'avancées pédagogiques qui concourent à la motivation et à la réussite du plus grand nombre. Dans le cadre de l'accompagnement renforcé et pour les élèves qui se destinent à une insertion professionnelle rapide, l'accent sera mis sur la formation aux techniques de recherche d'emploi et au renforcement des compétences professionnelles en lien direct avec les entreprises et structures locales pourvoyeuses d'emplois. L'expérimentation Avenir pro, mise en place dans une centaine de lycées professionnels en 2021-2022, sera étendue. Dans tous les lycées professionnels, des actions spécifiques permettant l'accès facilité à l'emploi seront déployées, dans la continuité des modules d'insertion des classes de terminale. En outre et alors que l'impact de la pandémie a pu perturber leur organisation, les périodes de formation en milieu professionnel seront replacées au centre des dispositions pédagogiques, en redoublant d'effort pour accompagner les élèves les plus fragiles dans l'identification d'entreprises d'accueil. Les poursuites d'études après le baccalauréat professionnel, et notamment en sections de technicien supérieur, continueront pour leur part à être encouragées par une pédagogie adaptée permettant d'améliorer la réussite, très insuffisante encore.

Une formation des professeurs renforcée au plus près des besoins

L'ensemble de ces priorités pédagogiques implique que les professeurs et l'ensemble des personnels bénéficient d'une formation initiale et continue de qualité. La mise en place des écoles académiques de formation continue depuis le début de l'année constitue un levier inédit. Pour la première fois, les autorités académiques sont en mesure de rassembler l'ensemble des moyens budgétaires et humains pour porter des plans de formation construits autour des besoins exprimés par les personnels et des priorités ministérielles. La mise en place de ces écoles, la pleine utilisation de leurs ressources, qui ne sauraient être utilisées à d'autres fins, constitueront un élément structurant de la politique éducative dans les académies.

Entrer dans la culture de l'évaluation pour mieux répondre aux besoins des élèves

Les évaluations nationales ont donné à nos professeurs des repères pour identifier les besoins de leurs élèves, y apporter des réponses adaptées et enrichir leurs pratiques pédagogiques. Elles doivent aussi servir d'outil aux recteurs et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN) pour analyser les besoins de leur territoire et orienter leur action auprès des professeurs par un accompagnement et un plan de formation adaptés. C'est pourquoi nous devons nous en emparer à tous les niveaux pour faire réussir nos élèves et les conduire sur le chemin de la réussite.

L'évaluation des établissements du second degré, engagée en 2020, est une nouveauté dans le paysage éducatif dont les équipes se sont saisies au service de la réussite de leurs élèves. Elle sera poursuivie à la prochaine rentrée scolaire et amorcée dans le premier degré.

2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité

L'égalité scolaire a une double dimension : assurer le même niveau d'exigence et de bien-être à tous les élèves et se donner les moyens de mieux accompagner ceux qui sont les moins favorisés.

Une École pleinement inclusive

Il nous faut tout d'abord consolider une École pleinement inclusive, où chacun, notamment les élèves en situation de handicap, a sa place. La situation s'est considérablement améliorée en quelques années, traduisant à la fois un changement de culture - avec comme principe la scolarisation des enfants en situation de handicap -, d'organisation - notamment avec la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés qui couvrent désormais 100 % du territoire -, et de méthode. Pour la première fois, les élèves concernés sont plus nombreux dans le second degré que dans le premier degré, traduisant ainsi la continuité des apprentissages désormais permise par l'École inclusive.

Beaucoup reste à faire cependant : une attention toute particulière sera portée, en cette rentrée et tout au long de l'année, à la relation avec les familles. La prise de contact en amont de la rentrée, afin de préparer au mieux celle-ci, la rencontre avec l'équipe pédagogique et l'accompagnant, mais aussi la facilitation des démarches, notamment pour les aménagements de scolarité et d'examen, doivent être systématiques. De même, la situation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ne peut rester en l'état : la poursuite de leur revalorisation, mais aussi la possibilité effective pour celles et ceux qui le souhaitent de travailler à temps complet, sur temps scolaire ou périscolaire, seront au cœur des travaux de l'année à venir. Le succès de l'École inclusive reposera sur notre capacité collective, communauté éducative en premier lieu, mais aussi collectivités territoriales, administrations du secteur social et médico-social, professionnels de santé, à continuer de faire en sorte que tous les élèves qui doivent être accueillis le soient, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, et d'apprentissage permettent en toute circonstance leur épanouissement et leur plein accomplissement.

Cibler la difficulté scolaire pour mieux la prendre en compte

Le vaste investissement consacré depuis 2017 au dédoublement des classes dans les écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire est un marqueur fort de cette politique de lutte contre les inégalités. Il a démontré son efficacité, comme en témoignent les résultats des évaluations de CP, CE1 et sixième. Le plafonnement hors éducation prioritaire des classes de grande section, CP et CE1 à 24 élèves permet également d'améliorer les conditions d'apprentissage à un âge déterminant pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Cette année, les collèges expérimenteront, en lien avec les autorités académiques, de nouvelles organisations pédagogiques en classe de sixième pour mieux accompagner la transition entre l'école et le collège, donner sa pleine cohérence au cycle 3 et renforcer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux, notamment en mathématiques. La priorité sera donnée aux collèges dont les résultats aux évaluations nationales révèlent des difficultés spécifiques. L'accompagnement personnalisé et le dispositif Devoirs faits devront être pleinement investis pour renforcer les acquis de tous les élèves dans les savoirs fondamentaux.

Lutter contre les assignations sociales et territoriales

La compensation des inégalités scolaires nous invite aussi à multiplier les moyens de lutter contre toutes les formes d'assignations. Les freins et les difficultés auxquels se trouvent confrontés nos élèves doivent tous être considérés et pris en charge.

Nous devons collectivement poursuivre les actions visant à systématiquement informer les familles les plus en difficulté financière de leurs droits à bénéficier de bourses, lesquelles seront revalorisées. Les chefs

d'établissement devront également, avec l'appui des assistants de service social, mobiliser pleinement et massivement les fonds sociaux, afin d'apporter des aides d'urgence aux élèves les plus en difficulté.

Nous devons de même agir avec volontarisme au service d'une plus grande mixité scolaire. Outre l'ouverture de nouveaux internats d'excellence en cette rentrée 2022, cela passe par l'implantation de cursus d'excellence dans les établissements les moins favorisés et l'accueil d'élèves boursiers dans les établissements les plus favorisés. En cette rentrée, 43 nouvelles sections internationales ouvriront dans des collèges parmi les plus défavorisés, tandis que 94 lycées et 250 collèges parmi les plus favorisés sont engagés dans une stratégie de plus grande ouverture aux élèves boursiers. Cet effort devra être poursuivi et amplifié : dans chaque académie, des objectifs de réduction des écarts sociaux entre collèges et entre lycées seront fixés dès cette année, en tenant compte des différences de situation entre les territoires. Ces objectifs, qui seront concertés avec les équipes éducatives et les collectivités territoriales, doivent nous permettre de progresser sensiblement à la rentrée 2023 dans la mixité scolaire.

Une attention particulière devra également être portée au maintien d'un service public d'éducation de qualité dans les territoires ruraux isolés, notamment en permettant par l'école la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle et sportifs. L'expérience des Territoires éducatifs ruraux (TER) sera poursuivie et adaptée en lien avec l'École du futur. L'École doit pouvoir, en associant les collectivités territoriales, contribuer à la dynamisation et à l'attractivité de ces territoires.

L'orientation comme facteur d'égalité des chances

Les enjeux d'égalité concernent aussi la découverte du monde du travail, alors que les plus informés des élèves sont ceux qui, souvent, poursuivront les études les plus longues et auront les meilleures conditions pour construire progressivement leur parcours. Cette année, des collèges volontaires proposeront de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4, qui pourront prendre la forme de visites d'entreprises, de mini-stages, de rencontres avec des professionnels de différents secteurs d'activité, et exploiter les ressources conçues par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), les conseils régionaux et les branches professionnelles. La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des stéréotypes sociaux ou de genre seront au cœur de ces démarches. Ces activités mobiliseront les centres d'information et d'orientation (CIO) et se déploieront le plus possible avec l'appui des Campus des métiers et des qualifications qui seront incités à élargir leurs actions à l'animation de la relation entre l'école et le monde professionnel sur leur territoire.

Redoubler d'effort contre le décrochage scolaire

La recherche d'une égalité réelle exige enfin d'accentuer les efforts consentis ces dix dernières années, qui ont vu le nombre de décrocheurs réduire de plus d'un tiers. L'action commence dès l'école maternelle par un renforcement pédagogique. Elle est à mieux déployer au cours du premier cycle de l'enseignement secondaire, au cours duquel les signaux du décrochage sont déjà perceptibles, malgré l'obligation de scolarité qui s'impose à tous les jeunes. Le décrochage se concrétise ensuite au lycée et particulièrement au sein de la voie professionnelle. L'année scolaire à venir permettra d'étendre et de compléter l'action menée au sein des académies et des plateformes de suivi et de soutien aux décrocheurs, en combinant mieux les forces des institutions publiques et des associations spécialisées pour prévenir au plus tôt et avec une efficacité accrue des risques qui amènent aujourd'hui encore près d'un jeune sur huit à quitter l'enseignement scolaire sans diplôme.

3. Une École engagée pour le bien-être des élèves

L'École doit être un lieu de bien-être pour les enfants et les adolescents. Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme

de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement. En vis-à-vis, l'ensemble des personnels du service public d'éducation doivent se savoir écoutés, compris et soutenus par l'institution, par ses cadres et par l'ensemble de la société.

Une École fondée sur le respect de l'autre

Notre École doit se fonder sur le respect de l'autre. Respect des élèves, dans toutes leurs différences et leur diversité, dans le cadre des lois et principes de la République. Respect des élèves et des familles envers les professeurs, l'autorité de leur savoir, ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Le respect repose sur la réciprocité : il est dû à tout élève, comme l'élève et ses parents le doivent à l'institution et à ses représentants.

La laïcité, comme les valeurs de la République, constituent des piliers de notre École, lui assurant un cadre protecteur qui nous réunit. La transmission des valeurs de la République passe non seulement par les enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), mais également par la participation des élèves à des actions éducatives amenées à se développer dans le champ civique et mémoriel, à l'instar du Concours national de la résistance et de la déportation. Elle repose également sur la valorisation de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen. Aucune atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République ne sera acceptée. Nos personnels doivent être assurés qu'ils seront soutenus et protégés par l'institution face à toutes les tentatives d'intimidation ou de menaces. Les atteintes à la laïcité feront l'objet d'une communication nationale désormais mensuelle. Dans les académies où ces faits sont plus nombreux, les équipes valeurs de la République seront renforcées et départementalisées.

Les discriminations, les paroles et actes de haine raciste, antisémite, ou à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), les violences sexistes ou sexuelles n'ont aucune place à l'école et doivent y être combattus. Les intimidations, dévalorisations, des enfants comme des adultes, n'y ont pas plus droit de cité. Ce n'est qu'à l'aune de cette exigence fondamentale que nous pourrons former des citoyens libres, égaux et conscients d'une destinée partagée.

Nous devons réaffirmer dans nos actes et nos pratiques le fait que l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, est un impératif républicain. L'École, creuset de l'égalité, peut par son action contribuer à faire reculer les violences sexistes et sexuelles et les inégalités entre femmes et hommes qui existent au sein de notre société. Au-delà des actions de sensibilisation qui doivent continuer, il est nécessaire de donner une réalité plus tangible et systématique à l'éducation à la sexualité vue comme l'apprentissage d'un comportement responsable dans le respect de soi et des autres. La lutte contre les stéréotypes de genre, dans l'enseignement comme dans l'orientation, doit de même nous animer.

L'éducation nationale, en tant qu'organisation de travail, dans les recrutements comme dans les promotions, doit être exemplaire. L'attribution au ministère des deux labels Égalité et Diversité, en ce mois de juin 2022, constitue à la fois une reconnaissance du chemin parcouru et une incitation forte à approfondir et étendre nos actions en ces domaines.

La lutte contre toutes les formes de harcèlement, dans le prolongement des travaux déjà menés et de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, doit continuer à être promue. Dès la rentrée, l'ensemble des collèges devront s'être engagés dans le programme pHARe, dont l'une des ambitions est la formation de tous les personnels et des élèves à la prévention et à la lutte contre le harcèlement. En vue du même objectif, chaque collège devra désigner des ambassadeurs Non au harcèlement. Les écoles élémentaires, dont 9 000 sont déjà engagées dans ce programme de formation de leurs personnels, devront également le mettre en place. Tous les élèves, suivant leur âge, seront par ailleurs sensibilisés, le jour ou dans la semaine de la rentrée, au phénomène du harcèlement et du cyberharcèlement.

Face au défi pour nos élèves de comprendre l'univers numérique, et notamment de savoir analyser, trier, distinguer les informations dont chacun peut désormais être l'émetteur autant que le récepteur, l'effort en matière d'éducation aux médias et à l'information sera poursuivi, dans le cadre du pilotage conjoint mis en place par la Direction générale de l'enseignement scolaire et le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi). L'ensemble des professeurs, autour notamment des professeurs documentalistes qui en sont le pivot dans le second degré, doivent sensibiliser et former à cette nécessaire prise de distance, première qualité d'un citoyen éclairé. Dans cet esprit, une expérimentation sera mise en place en classe de sixième dès la prochaine rentrée via une attestation de sensibilisation au numérique.

Une attention accrue à la santé mentale des élèves

Toutes les études menées dans le prolongement de la crise sanitaire montrent les effets délétères que celle-ci a eus sur la santé mentale des jeunes, conduisant notamment à des troubles anxieux ou à un affaiblissement de l'estime de soi. La santé psychique des élèves constitue donc une priorité absolue : il en va de leur santé et la construction de soi de chacun d'eux à long terme. Dès la rentrée, des travaux seront lancés pour conforter le rôle des personnels médico-sociaux et renforcer l'attractivité de leurs métiers. Au-delà, c'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui doit veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes. Une attention toute particulière devra être portée au repérage et au suivi des élèves qui montrent des signes de grande fragilité psychologique.

L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves

L'éducation artistique et culturelle (EAC) et la pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République.

L'éducation artistique et culturelle repose sur la rencontre avec les artistes et avec les œuvres, sur l'acquisition de connaissances et sur la pratique artistique. C'est pourquoi la part collective du pass Culture disponible dès cette rentrée permettra de financer des projets d'éducation artistique et culturelle pour toutes les classes de la quatrième à la terminale, entérinant ainsi un investissement inédit engagé depuis janvier 2022. Si les premiers mois de l'année, du fait de la situation sanitaire, ont pu restreindre le déploiement de certaines actions, les moyens mis à disposition doivent désormais permettre d'offrir au moins une action artistique et culturelle à chaque élève au cours de l'année.

Dans cette dynamique, la rentrée en musique, événement fédérateur depuis cinq ans de toute la communauté éducative, sera poursuivie. Elle illustre, au-delà du jour de rentrée, notre volonté de développer la pratique musicale et le chant choral à l'école.

De même, la pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. Elle doit pouvoir être complétée par une activité physique régulière. Ainsi les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France. Les professeurs des écoles seront accompagnés pour faciliter l'intégration de cette activité dans la journée des élèves. En outre, les collègues volontaires seront invités à mettre en place, à titre expérimental, une organisation des emplois du temps permettant à tout ou partie de leurs élèves de pouvoir faire deux heures d'activités sportives sur le temps périscolaire, dans des clubs ou associations sportives.

S'engager pour l'environnement et le développement durable

Notre action en faveur de la transition écologique et énergétique repose sur deux piliers : connaître et agir. La formation des élèves sur ces thématiques n'apparaît pas suffisante, à la fois pour fonder leur analyse, faire évoluer leurs comportements et accompagner leur orientation vers les parcours d'études et secteurs d'emplois correspondants. Le Conseil supérieur des programmes doit donc engager une réflexion sur l'enseignement de l'éducation au développement durable, au-delà des travaux menés en 2020, afin d'en imprégner l'ensemble des disciplines. En parallèle, les écoles, collèges et lycées doivent poursuivre leur action volontariste pour rechercher la sobriété écologique. Ceci implique la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les éco-délégués, mais aussi que les écoles et établissements placent la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet, notamment au travers de la labellisation E3D des structures scolaires. Nous publierons, au cours de l'année, un guide de la sobriété écologique qui permettra à tous les membres de la communauté éducative d'agir et d'évaluer l'empreinte environnementale des mesures dans l'ensemble des champs concernés (sobriété énergétique, numérique, lutte contre le gaspillage, bonnes pratiques en termes d'activités extérieures, etc.).

La crise sanitaire, massive et systémique, a démontré la résilience de l'École, au prix de l'énorme effort de ses personnels. Elle nous a aussi collectivement appris que nous devons désormais être prêts à faire face à des crises imprévues. Dans chaque école ou établissement, il convient d'actualiser en cette rentrée les plans de continuité pédagogique élaborés et mis en œuvre depuis 2020. Outre les ressources nationales, une solution pérenne et souveraine de classe virtuelle accessible à tous les professeurs sera désormais garantie toute l'année.

À cette crise sanitaire, a malheureusement succédé une crise internationale, aux portes de l'Europe, avec la guerre en Ukraine. L'École a su se mobiliser pour accueillir près de 20 000 enfants déplacés d'Ukraine, leur permettant de retrouver une solidarité, une convivialité et une continuité dans les apprentissages après le traumatisme de la guerre et de l'exil. Cet engagement fait l'avenir de ces enfants et de ces jeunes. Il fait aussi, une nouvelle fois, l'honneur de notre École et de la France.

Notre société construit à travers l'École la solidité de ses liens, la pérennité de ses valeurs, son unité et sa destinée. Elle en a longtemps eu conscience et s'est peut-être habituée à cette chance extraordinaire que notre pays offre à tous ses enfants. Parce qu'ils sont au fondement de nos vies et de nos réussites, l'École et ses personnels doivent être reconnus, promus et respectés. À travers les orientations fixées pour cette rentrée, c'est aussi cet objectif que nous poursuivons.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
Pap Ndiaye